



## Testament pour enfant unique handicapée mentale

-----  
Par prunelle

.....Bonjour à tous ..ma grande fille handicapée mentale ne peut aucunement prendre de décision (5ans d'âge mental)...  
Puis je laisser de mon vivant la concernant , des volontés et être certaines qu'elles seront respectées exemple.. Qu'à la fin de sa vie elle soit, inhumée auprès de moi au cimetière....dois je voir cela avec la juge des tutelles, un avocat ou un notaire... peut être toutes autres démarches merci

-----  
Par Tisuisse1

Bonjour,

Vous rédigez votre testament et vous le déposez chez un notaire celui-ci l'enregistrera au "fichier national des dernières volontés" et n'importe quel notaire ouvrant une succession a obligation d'interroger ce fichier.